



Stationnement des salariés au Puy : FO pose les revendications au maire

Vendredi 15 décembre l'Union Départementale FO a rencontré le maire du Puy dans le cadre d'une délégation intersyndicale sur le problème du stationnement des salariés.

En effet la mairie du Puy a décidé de profonds changements qui remettent en cause le pouvoir d'achat des salariés comme leurs conditions de vie :

- Passage de 33 à 60 € pour l'abonnement travail
- Diminution des zones « vertes » (de stationnement longs) qui touche notamment le parking de centre-ville Place Michelet
- Suppression des abonnements au parking souterrain Place du Breuil

Une pétition intersyndicale affirmant : non à l'augmentation tarifaire et au déficit de l'offre de stationnement a été signée par plus de 1000 salariés du Puy, de la fonction publique et du secteur privé.

Celle-ci portait les signatures des Unions Départementales FO et CGT, des syndicats FO du premier et second degré d'enseignement, de la Préfecture, de la Police, de la territoriale, du syndicat UNSA de la Préfecture et d'un autre syndicat autonome, du syndicat CGC de la Police.

La FSU, bien que non signataire, participait aussi à l'entrevue ainsi que des représentants de l'association des commerçants venue à la demande du Maire.

C'est le Maire du Puy Michel CHAUPUIS qui a reçu la délégation en personne pendant près de 2 heures.

Pour FORCE OUVRIERE nous avons clairement indiqué que ces décisions en matière de stationnement grevaient lourdement le pouvoir d'achat des salariés avec un quasi doublement du prix de l'abonnement. Cela pénalise encore plus lourdement les salariés en contrats aidés, en temps partiel, nombreux dans les commerces ou les vacataires de la Fonction Publique.

Alors que ces décisions sont présentées comme favorisant le commerce de centre-ville, c'est l'effet inverse qui risque de se produire : moins de pouvoir d'achat = moins de consommation.

La suppression des zones « vertes » en centre ville créera les difficultés pour les salariés :

- temps de trajet domicile-travail plus long, ce qui est aggravé pour les personnes rentrant à manger chez elles à midi,
- fatigue renforcée par exemple pour les enseignants qui portent avec eux leur matériel pédagogique (livres, copies, cahiers, documentation...).
- problèmes de sécurité pour les salariés travaillant en horaires atypiques, ce qui est le cas notamment pour les personnels du commissariat et du Palais de Justice, confrontés de plus dans l'exercice de leurs fonctions à une population à risque

La création d'un parking a bas coût au centre multimodal (1 € par jour) avec des navettes est loin de solutionner le problème : il n'y aura pas un nombre de places suffisant, il exige pour certains de traverser le Puy pour revenir en centre ville, ce qui accroîtra les difficultés de circulation.

Le Maire a d'abord indiqué ne pas être concerné par le problème puisque les personnes n'habitent pas au Puy en Velay. Face à la détermination de la délégation, il a néanmoins du reconnaître que la présence des administrations au chef lieu participait à la richesse de la commune.

Il a ensuite indiqué qu'il appartenait aux employeurs de participer aux frais de stationnement des salariés. Pour FO ce n'est pas une bonne réponse puisque ces frais ne peuvent légalement être pris en charge que s'il n'existe pas de solution de transports en commun. Or il existe un réseau sur le bassin du Puy même s'il est indigent (1 heure de trajet pour faire Coubon-Le Puy en Velay, c'est-à-dire 5km !).

En entrant dans le détail, il est avéré que la suppression de la zone verte place Michelet ne sera pas compensée par la mise en route du parking multimodal avec navettes puisque seules 103 places nouvelles seront créés.

Il a annoncé la création d'autres parkings relais au Puy sur les différentes entrées de la ville mais sans échéancier précis pour le moment.

Il a tenu à indiquer que les navettes seraient gratuites, mais avec un cadencement de 10 minutes entre 7h30 à 9h30 et 17h30 à 19h30. Elles partiront toutes les 20 minutes le reste de la journée. L'allongement de la durée de la journée de travail n'est pas à démontrer.

Face à tant d'incertitudes, la délégation FO a demandé au Maire du Puy de geler son projet tant que toutes les réponses aux problèmes soulevés n'avaient pas été données.

Celui-ci s'y est refusé mais a pris néanmoins trois engagements :

- aucune remise en cause des abonnements actuels au Parking souterrain tant que des solutions alternatives n'étaient pas trouvées
- étudier les problèmes de sécurité et d'horaires atypiques
- tenir une nouvelle réunion pour faire le point d'ici la fin janvier

FORCE OUVRIERE prend acte de ces réponses mais les revendications restent entières : ni dégradation du pouvoir d'achat, ni détérioration des conditions de travail !